

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-et-un septembre à vingt heures trente le conseil municipal de Saint-Jacques-de-Néhou, dûment convoqué le 12 septembre 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Françoise LEROSSIGNOL, maire.

Présents : Mme Françoise LEROSSIGNOL, M. Johany TRAVERS, M. Christian LAJOIE, Mme Isabelle BOISSET, Mme Lydie DEVIES, M. Jérôme CHIRON, M. Jean-Louis TRAVERS, M. Jean-Paul LEBREDONCHEL, Mm Sophie COURBARON, Mme Corine HAMEL.

Absents excusés : M. Julien LEMIERE, M. Frédéric MARIE, Mme Adeline MAUGER, M. Nicolas VAUDREVILLE

Secrétaire de séance : M. Christian LAJOIE

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 15 En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 10

Affichage convocation 12 09 2023 Affichage délibérations : 27 09 2023

1- COMPTE-RENDU DU 24 AOUT 2023

Après lecture, le compte-rendu du 24 août 2023 est adopté à l'unanimité.

2- DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité, donne acte à madame le maire des décisions suivantes qu'elle a prises dans le cadre de la délégation reçue le 16 septembre 2021 :

➤ Décision n°16/2023 :

Accepter le devis de PAYSAGES RATEL 3 la mélocquerie Route de La-Haye-du-Puits 50390 Saint-Sauveur-le-Vicomte pour un montant de 520,00 € HT soit 624,00 € TTC pour le ré-engazonnement du terrain situé derrière l'école suite à la mise en place de l'assainissement.

➤ Décision n°17/2023 :

Accepter le devis de SARL DAVID FLEURY pompes funèbres Zone de l'Abbaye 50390 Saint-Sauveur-le-Vicomte d'un montant de 180 € HT et 216 € TTC pour la dépose de grilles métalliques vétustes dans le cimetière.

➤ Décision n°18/2023 :

Accepter le devis de SPENET ZA « les fours à chaux » 14170 Bretteville-sur-Dive d'un montant de 290 € HT et 348 € TTC pour le nettoyage, dégraissage et désinfection du circuit d'extraction des buées grasses de la cuisine de la cantine.

➤ Décision n°19/2023 :

Accepter le devis de PAYSAGES RATEL 3 la mélocquerie, route de La-Haye-du-Puits 50390 Saint-Sauveur-le-Vicomte d'un montant de 450,00 € HT soit 540,00 € TTC pour couper la végétation sur les tombes délaissées au cimetière.

3- LIGNE DE TRESORERIE

Madame le maire expose que plusieurs dépenses d'investissement sont engagées (programme de voirie, lotissement, assainissement école) et devront être réglées avant que certaines recettes ne soient perçues (subventions, vente des lots du lotissement) et propose d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, charge madame le maire de contacter différents établissements bancaires pour la réalisation d'une ligne de trésorerie de 50 000 €.

4- TARIF VENTE LOTS LOTISSEMENT DU BOURG

Monsieur Christian LAJOIE souhaite ne participer ni au débat ni au vote.

Les travaux de la première tranche du lotissement du bourg devraient être achevés pour la fin de l'année, les huit terrains constructibles pourront alors être mis en vente.

Le coût des travaux du lotissement engendre un prix de revient par terrain supérieur aux précédents lotissements réalisés par la commune et au prix actuel du marché.

L'objectif de la réalisation de ce lotissement par la commune est de disposer de terrains constructibles pour de jeunes ménages qui feront vivre notre commune à travers son école et son commerce (cf délibération du 8 avril 2021 : acquisition du terrain).

Afin de permettre l'accession à la propriété à de jeunes ménages, après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal, décide :

- de vendre les parcelles du lotissement à un tarif inférieur au prix de revient,
- de faire supporter au budget principal de la commune le reste à charge,
- de réserver la vente des lots à de jeunes ménages,
- de ne pas autoriser la construction de résidences secondaires,
- de fixer le prix du m² à 62 € TTC, le montant HT qui reviendra à la commune dépendra de la formule de TVA applicable (sur marge ou non), soit :

Lot n°	surface (m ²)	Prix TTC
1	704	43 648
2	599	37 138
3	732	45 384
4	583	36 146
5	577	35 774
6	650	40 300
7	667	41 354
8	654	40 548
Total	5 166	320 292

- d'autoriser madame le maire à signer les actes de vente et tout document nécessaire à l'opération.

5- MODIFICATIF PERMIS D'AMENAGER LOTISSEMENT DU BOURG

Pour éviter de préciser dans l'acte de vente des lots n°1,2, 3, et 4 la présence de la clôture mitoyenne au terrain de M. Alexandre Lempérière, un modificatif du permis d'aménager pourrait être déposé avec évolution du règlement du lotissement pour la partie « clôtures ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise madame le maire à déposer le dit document.

6- CIMETIERE

Règlement :

La commission du cimetière qui s'est réunie début septembre a décidé de travailler à la rédaction d'un règlement pour le cimetière.

Il permettra de poser les règles régissant les usages de ce lieu public.

Préau :

Madame le maire présente le devis de JOUENNE TP 10 route du Jacquin 50390 Saint-Jacques-de-Néhou d'un montant de 2173.70 € HT et 2608.44 € TTC pour la démolition du préau de remerciements, vétuste.

Le présent devis est accepté à l'unanimité. Un électricien devra intervenir avant la démolition.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Dossiers cuisine du restaurant scolaire et église : Madame le maire informe le conseil municipal que, suite aux lourdeurs administratives de plus en plus présentes et pesantes, les travaux ne pourront commencer qu'en 2024.

Le permis de la cuisine a été déposé cette semaine.

Salle :

La salle, qui est très demandée, reste disponible à la location jusqu'à fin décembre.

Le repas des Anciens qui a lieu traditionnellement dans la salle communale pendant les vacances scolaires d'avril sera avancé au dimanche 25 février 2024.

MAM : malgré plusieurs rappels près des entreprises par le maître d'œuvre, les différents travaux de réparation ne sont toujours pas faits au bâtiment de la MAM (odeur siphon salle de bain, porte à galandage, clôture, pelouse). Un recommandé de mise en demeure va être envoyé aux entreprises concernées.

Logement 3 route de la Roquette : Christian LAJOIE a posé le portail côté jardin. L'ensemble du conseil municipal le remercie.

Assainissement salle-cantine-mairie-logement-toilettes : M. Johany Travers signale que plusieurs dysfonctionnements ont eu lieu sur le système d'assainissement (pompes de relevage, évacuations bouchées...) qui dessert les différents bâtiments publics. Il serait utile de réaliser une étude pour réhabiliter tout le système à l'occasion des travaux de la cuisine.

RPI : La cinquième classe a été maintenue avec un effectif de 104 élèves à la rentrée.

Deux nouvelles enseignantes sont arrivées à l'école maternelle : Mme Camille Hochet pour la classe des TPS, PS et MS et Mme Audrey BLAIZOT pour celle des MS, GS.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Les élus qui ont assisté à la présentation du projet pour la commune en font un compte-rendu aux membres du conseil municipal.

La présence de zones dites humides (= présence de sources) complexifie l'urbanisation dans le bourg.

Aménagement chemin des Pelletières : le devis reçu étant très élevé (25 000 €) la question sera réétudiée.

Stationnement :

Lydie DEVIES signale le stationnement arbitraire et récurrent des véhicules des clients de la boulangerie sur les trottoirs malgré la présence du parking près du commerce. Cette situation oblige les piétons, et notamment les enfants qui se rendent ou rentrent de l'école, à marcher sur la chaussée.

Il est fait appel au civisme de chacun pour la sécurité de tous.

La prochaine séance est fixée au jeudi 26 octobre.

La séance est levée à 23 h 45